

Bourse Petite Enfance d'Epfig

Dimanche 27 septembre 2026, de 8h00 à 12h30, Salle des Fêtes d'Epfig

Règlement de l'évènement

1. Organisateur

« La Bourse Petite Enfance » est organisée par les bénévoles de l'Amicale Pour les Ecoles d'Epfig, association d'intérêt général en faveur de l'instruction et l'éducation des enfants des écoles communales, et de l'association epfigeoise Lya'Smile, groupe carnavalesque aux nombreuses actions caritatives (collecte de dons pour différentes structures dans le besoin).

Toute demande de renseignement sur la manifestation peut se faire par e-mail à l'adresse apeeepfig@gmail.com.

2. Bénéfices de l'opération

L'intégralité des recettes de l'opération (déduction faite des charges d'organisation) sera affectée à l'Association des Parents d'Elèves d'Epfig, pour le soutien ou l'organisation de projets pédagogiques pour les élèves d'Epfig, et à l'Association Lya'Smile.

3. Modalités de participation

La bourse est ouverte exclusivement aux particuliers majeurs, non professionnels.

Aucune inscription ne pourra être acceptée au format papier, seules les inscriptions via le site PayAsso seront prises en compte : <https://www.monetico-online-asso.com/apee/bourse-sept26>

Les inscriptions seront validées uniquement dès réception du dossier complet.

Pour son inscription, outre les services auxquels il souhaite souscrire, le vendeur déclare :

- Son identité complète,
- Son adresse postale,
- Ses coordonnées téléphoniques (portable de préférence) et mail,
- Les références de sa pièce d'identité (Exigence de l'autorité administrative afin d'établir le registre des vendeurs qui sera déposé en Mairie d'Epfig).

L'inscription n'est définitive qu'à compter de la réception de l'intégralité des sommes dues, réglées sur le site PayAsso et du présent règlement signé.

Votre inscription vous sera validée par un mail de confirmation signé par l'équipe de l'APEE (ne pas confondre avec le mail automatique validant le paiement en ligne).

Les inscriptions se déroulent à compter du 22 juin 2026 jusqu'à l'attribution de tous les emplacements.

4. Envoi du règlement signé

Via le site PayAsso, par email (apeeepfig@gmail.com), par dépôt ou voie postale à l'adresse suivante :
Tiphaine BESSAILET
Trésorière - APEE
32 rue de la Montagne
67680 EPGIG

En cas de non-réception du règlement signé dans un délai de 3 semaines à date du paiement, nous considérerons l'inscription caduque, procéderons au remboursement de la somme versée et remettrons les tables réservées à disposition de potentiels autres vendeurs.

5. Grille tarifaire

	Emplacement : 1 table + 2 chaises
Dimensions	Table de 1,80 x 0,75m + espace pour 1 portant
Prix	12€

Possibilité de réserver 2 tables maximum / Portant non fourni

6. Emplacements

Les emplacements seront attribués le samedi ou le dimanche à l'accueil des vendeurs.

7. Organisation sur les stands

Les objets peuvent être placés devant la table à condition de ne pas gêner le passage des visiteurs, ni d'empiéter au-delà de son stand.

Les articles encombrants (ex : poussette, parc, etc.) pourront être exposés sur la scène.

L'organisateur se réserve le droit de sanctionner si le matériel mis à disposition n'est pas respecté.

Il est recommandé aux exposants de présenter les articles en vente classés par tailles ou catégories.

8. Etat des objets mis en vente

Les articles en vente tels que vêtements, chaussures et maroquinerie devront être propres et en bon état (non usés, non raccommodés et non tachés). Les jeux, jouets et articles de puériculture devront être propres et en bon état de fonctionnement. La vente de vêtements de grosseur est autorisée. Les articles volumineux pourront être exposés sur la scène.

9. Relations vendeurs/acheteurs

Tout litige entre les exposants et les acheteurs ne concerne pas les organisateurs et ne devra aucunement entraver au bon déroulement de l'événement.

10. Commission sur les ventes

Il ne sera perçu aucune commission sur les ventes réalisées.

11. Dépôt anticipée des stands

Afin de faciliter la circulation autour du hall des sports lors de l'arrivée des exposants, les vendeurs qui le souhaitent auront la possibilité de **déposer** les objets à vendre sur leur stand la veille, le samedi 26 septembre 2026, de 16h à 18h.

Il s'agit d'un dépôt et non de l'installation des stands. L'installation devra se faire le dimanche entre 7h00 et 8h00. La salle sera fermée à clef du samedi soir 18h00 au dimanche 7h00.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vols et recommande aux exposants de couvrir leurs affaires d'un grand drap ou d'une bâche.

12. Date et horaires :

- Dépôt anticipé des articles : samedi 26 septembre 2026 de 16h à 18h
- Mise en place des stands : dimanche 27 septembre 2026 à partir de 7h00
- Ouverture au public et horaire de la vente : dimanche 27 septembre 2026, de 8h00 à 12h30

13. Non-respect des horaires

En cas d'absence du vendeur au moment de l'ouverture au public de la salle, l'organisateur se réserve le droit de réaffecter l'emplacement (à un autre vendeur ou pour un autre usage).

Dans ce cas, conformément à l'articles 19, il n'y a ni remboursement de la location de l'emplacement, ni remboursement de l'éventuelle réservation de repas.

14. Restitution de l'emplacement

L'exposant s'engage à rester présent durant les horaires d'ouverture au public. A 12h30, l'emplacement sera libéré de tous les invendus et restitué propre.

15. Partenariat avec une association de bienfaisance

L'organisateur mettra à disposition un emplacement pour les exposants qui souhaitent faire des dons à l'Association Lya'Smile (notamment leurs invendus). L'APE d'Epfig ou l'association se réservent le droit de refuser d'éventuels articles qui ne seraient pas appropriés pour un don (mauvais état, sales, inutilisables...). Les dons seront à déposer à partir de 12h00 sur un espace prévu à cet effet.

16. Responsabilité

Les enfants des exposants sont sous l'entière responsabilité de leurs parents.

17. Assurance

En aucun cas la responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée pour vols, détournements, dégradations, incendies, inondations, affluence de public, etc.

18. Litiges

En cas de non-respect du règlement, l'association sera seule juge et pourra prendre toutes les dispositions nécessaires.

19. Annulation / Remboursement

Pour des raisons de logistique, l'organisateur ne peut accepter l'annulation de réservation à partir du moment où l'inscription a été validée (envoi du mail de confirmation). Toute réservation est définitive et le prix de la location est non remboursable.

20. Communication sur l'évènement

L'organisateur s'engage à mettre en œuvre tous les moyens de communication pour promouvoir l'évènement et disposer de la meilleure fréquentation possible (obligation de moyens).

21. Services mis à disposition pour les exposants

Des membres de l'association, identifiables grâce à des gilets jaunes :

- sillonneront les allées et se tiendront disponibles pour toute question
- feront un passage en début de matinée pour distribuer des boissons chaudes. Après lequel, ce sera aux vendeurs de se déplacer au bar.

22. Services mis à disposition pour les visiteurs

L'organisateur mettra à disposition :

- un parking à proximité immédiate du site,
- un fléchage à proximité du Hall des sports.

23. Autorisation / Protection des données personnelles

L'exposant autorise l'APE à conserver les données recueillies dans le cadre de l'inscription afin d'être recontacté(e) en priorité pour la prochaine édition et ainsi faciliter son éventuelle réinscription. Tout exposant qui ne souhaite pas que ses données soient utilisées dans le cadre des prochaines propositions d'inscription dispose d'un droit de rectification par simple mail à adresser à l'organisateur. L'APE s'engage à ne fournir ces données à aucun tiers en dehors de ses obligations légales.

24. Déclaration

Par mon inscription, je déclare sur l'honneur :

- Être un exposant hyper-sympa avec les acheteurs et les bénévoles,
- Ne pas être commerçant(e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 310-2 du Code de commerce)
- Ne pas participer à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du code pénal)

En signant ce document, je déclare avoir pris connaissance du règlement « La Bourse Petite Enfance d'Epfig », et m'engage à respecter l'ensemble des clauses.

A, le/...../2026

Nom et prénom : Signature :